



LETTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

JANVIER 2020

L'INNOVATION EST DANS NOTRE ADN !

ÉDITO Renouvellement des générations

C'est par les forces vives dont il dispose qu'un secteur économique peut prospérer.

L'agriculture n'échappe pas à cette règle. Elle présente cependant la particularité d'afficher un taux de pérennité d'activité après installation, bien meilleur que celui constaté dans le secteur industriel, commercial ou artisanal.

Le savoir-faire acquis en matière de formation et d'accompagnement des candidats à l'installation, y contribue forcément.

Ce n'est pas une condition suffisante car pour qu'il y ait installation et donc renouvellement des générations en agriculture, il faut en premier lieu qu'il y ait des opportunités de créations et/ou de reprises d'exploitations.

La rentabilité des activités agricoles est mise à mal par des successions d'aléas économiques, climatiques ou sanitaires dont la récurrence augmente.

Nombre d'agriculteurs songent à arrêter leur activité en se disant que la structure qu'ils mettent en valeur n'est plus en mesure d'assurer la rémunération de la main d'œuvre qu'elle exige.

Ils s'imaginent que la seule solution possible consiste à la céder pour conforter une exploitation existante.

Pourtant, certaines personnes souhaitent s'installer en agriculture sur des systèmes basés sur de nouvelles valeurs ajoutées découlant entre autres de nouveaux services ou de nouveaux modes de commercialisation. Dans ces conditions, des structures antérieurement vouées à l'agrandissement, peuvent devenir supports de nouvelles installations viables.

En raison d'orientations qu'elle a prioritaires, la Chambre d'agriculture est

devenue un acteur incontournable d'une politique dynamique de renouvellement des actifs agricoles dans le département.

Il s'agit là d'un enjeu essentiel et souhaitons en cette période de vœux, que l'année 2020 contribue à le relever.

Arnaud DELESTRE

Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
YONNE

Bilan des réunions Transmission : une bonne participation !



L'enjeu collectif du renouvellement des générations combiné à l'intérêt individuel d'un projet de «cessation d'activité – transmission» mûrement réfléchi a conduit la Chambre d'agriculture à étoffer son offre de services pour les exploitants en fin de carrière.

C'est pourquoi, à l'appui d'un premier test dans le Vézélien en mars, la Chambre d'agriculture, toujours en partenariat avec la MSA, a démultiplié ces temps d'information délocalisés courant novembre autour de cette thématique.

Lors de ces 3 réunions (Saints, Jaulges et Paron), l'affluence (avec plus de 80 participants) et la grande satisfaction des participants, semblent non seulement avoir répondu aux attentes mais également confirmer la prise de conscience autour de l'importance et l'ampleur de ce projet. En effet, la cessation d'activité et la transmission, quel que soit l'objectif, méritent de l'anticipation et de la préparation (technique, humaine...) afin de conserver des marges de manœuvre et de mettre toutes les chances de réussite de son côté.

Fort de cette réussite, de nouvelles dates seront proposées en 2020 sur des zones géographiques différentes. La Chambre d'agriculture propose également une offre d'accompagnement en rendez-vous individuel (Point Accueil Transmission ou juridique) ainsi que des formations pour aborder ce sujet.

Marc ABONNET, Transmission

Tél : 03 86 94 21 95

Photovoltaïque au sol Un accord unanime

La politique gouvernementale visant à développer les énergies renouvelables génère depuis peu une multiplication des projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque avec emprise au sol.

Dans un premier temps, les terrains déjà retirés de la production agricole ont été privilégiés. Désormais, des terres agricoles sont convoitées et leurs propriétaires sont légitimement attirés par le niveau des locations offertes.

De telles sources de revenus doivent être mises à profit mais des choix politiques sont à acter afin que cette orientation puisse non pas exclusivement satisfaire à des intérêts individuels, mais concoure également au renforcement des intérêts collectifs agricoles départementaux.

Avec l'accord unanime des syndicats agricoles icaunais, la Chambre d'agriculture a établi fin 2019, une doctrine partagée permettant un positionnement professionnel serein et impartial sur les projets de ce type portés dans le département.

Elevage Au service des projets territoriaux

La Chambre d'agriculture de l'Yonne est associée de la coopérative ALYSE constituée afin de regrouper les compétences et moyens d'actions permettant d'accompagner les éleveurs dans l'Aube, le Loiret et l'Yonne.

Elle a souhaité préciser les contours de sa politique de soutien à l'élevage de façon notamment à ce que les éleveurs icaunais puissent accéder plus opportunément à de nouveaux modes de financement.

En effet, si les aides publiques au secteur de l'élevage se raréfient (financement de conseils, d'investissements...), il n'en est pas de même des aides permettant d'accompagner des projets territoriaux englobant des thématiques pouvant concerner des éleveurs (innovation,



Il s'agit de les appréhender comme des sources de valeur ajoutée supplémentaire sur les exploitations, renforçant leur résilience économique mais n'incitant en aucun cas à l'arrêt de toute activité de production agricole.

Ainsi, la volonté professionnelle exprimée consiste-t-elle à réserver à cet effet en priorité des terres agricoles à faible potentiel, à limiter la surface admise à au maximum 10 hectares par exploitant et à limiter toute unité de production à une surface d'un seul tenant d'au maximum 50 hectares.

Bien entendu, la Chambre d'agriculture continue par ailleurs de prôner le développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque en toiture des bâtiments agricoles ou d'autres bâtiments existant en territoire rural.

Vincent GALLOIS, Énergie
Tél : 03 86 94 26 34

développement durable, alimentation de proximité, lutte contre le réchauffement climatique, énergies renouvelables...).

Un nouveau champ de partage des compétences d'action a donc été redéfini pour 2020.

ALYSE renforcera ses actions sur le conseil technique en élevage et sera reconnue et prescrite en tant que tel par la Chambre d'agriculture. Celle-ci renforcera ses interventions dans le cadre d'approches globales et territoriales englobant les activités d'élevage. Elle privilégiera par ailleurs l'utilisation de ses moyens à destination des éleveurs du territoire icaunais.

Un contrat d'objectif à établir entre ALYSE et la Chambre d'agriculture sera finalisé à cet effet début 2020.

Arnaud DELESTRE, Président
Tél : 03 86 94 22 22



Pas de langue de bois

Une exploitation qui ouvre ses portes, un agriculteur qui accueille chez lui pour parler de sa façon de cultiver, d'élever, de vendre ou de transformer... Ce sont les ingrédients clé des portes ouvertes Innov'action que prépare la Chambre d'agriculture de l'Yonne aux côtés des agriculteurs, et ce, depuis 2014.

Les agriculteurs-hôtes mettent à plat leur façon de travailler, leur stratégie commerciale, leur organisation humaine, leur technicité et les présentent sans «langue de bois».

Ces temps de rencontres et d'échanges, entre pairs, sont libres d'accès et ouverts à tous. Répartis sur tout le territoire de l'Yonne, ils abordent toutes les thématiques liées à l'agriculture d'aujourd'hui et de demain. Alors, venez rencontrer ces agriculteurs qui innovent et penser avec eux l'agriculture de demain, c'est-à-dire la vôtre.

Toutes les actualités sur yonne.chambagri.fr

Camille NOILHAN, Innovation
Tél : 03 86 94 22 15

Le loup Nouveau mode de financement des moyens de protection

De nouvelles prédatations en élevage ovin ont été constatées en décembre dernier et en janvier. Pour la plupart, l'action du loup n'a pas été écartée.

Jusqu'alors, seuls des crédits d'urgence du Ministère de l'Agriculture étaient mobilisables ne permettant que des actions préventives de protection par pose de filets électrifiés.

Au vu de la récurrence des attaques constatées, certaines communes dites «cerclées» viennent d'être identifiées. Sur leur territoire, les

éleveurs vont pouvoir bénéficier des crédits du Plan National Loup permettant de financer, à hauteur de 80 % des coûts, d'autres moyens de protection (chiens, gardiennage...)

Par ailleurs, une cellule «loup» instaurée en juin 2019 a décidé la diffusion régulière dans l'Yonne, de l'actualité relative aux nouvelles attaques recensées.

Enfin, la Chambre d'agriculture est mobilisée auprès des éleveurs concernés pour leur apporter tout appui en ces circonstances très éprouvantes.

Catherine BONIN, Élevage
Tél : 06 88 63 22 18



Apprentissage



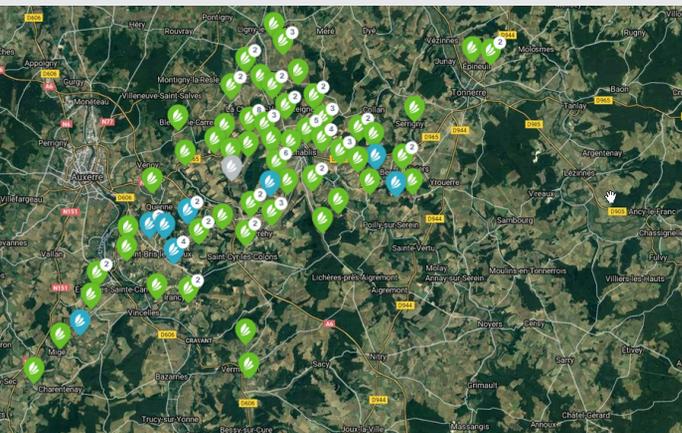
Depuis le 1^{er} Janvier 2019, la durée du contrat d'apprentissage peut varier entre 6 mois et 3 ans pour tenir compte du niveau de qualification de l'apprenti.

Une embauche tout au long de l'année par l'entreprise est possible. L'entreprise ne sera plus dépendante du cycle scolaire pour répondre à ses besoins.

L'enregistrement des contrats à partir du 1^{er} janvier 2020 se fera par un système de dépôt devant les « opérateurs de compétences » (OPCO). Il n'y aura plus d'enregistrement auprès de la chambre consulaire. Pour l'agriculture, l'opérateur est OCAPIAT (ex FAFSEA). Pour l'Yonne, un appui à formalités pourra encore être apporté par la Chambre des Métiers à laquelle la Chambre d'agriculture a délégué mission en ce sens. Les modalités de rupture de contrat ont également évolué.

Enfin, la réforme de l'apprentissage prévoit une « aide unique » aux entreprises pour les contrats d'apprentissage conclus depuis le 1^{er} Janvier 2019.

Nathalie ADNET, Formation
Tél : 03 86 94 82 94



Zoom sur... Les stations Météo

La Chambre d'agriculture a créé, début 2019, un réseau de stations météo connectées. Mis en place pour répondre à la demande des vignerons, il couvre actuellement la quasi-totalité des vignobles du département en remplissant deux objectifs principaux : fournir des informations sur les températures dans les vignes lors de la période de gelées de printemps et des informations sur la diversité des hauteurs de pluies selon les vallées pendant la période

de protection phytosanitaire, de désherbage mécanique et des vendanges. Il comprend 114 stations et regroupe 120 exploitations dont quelques agriculteurs. Ce réseau pourrait s'étendre aux zones grandes cultures. Si vous êtes intéressés, contactez-nous.

Guillaume MORVAN, viticulture,
Tél : 06 83 81 90 96
Marie-Agnès LOISEAU, grandes cultures,
Tél : 03 86 94 22 26



Certification HVE Bien plus facile d'accès qu'on peut le croire !

Depuis 2018, la Chambre d'agriculture a accompagné **40 exploitations avec 100% de conformité** lors des audits réalisés par les organismes certificateurs.

Faire appel à la Chambre d'agriculture assure une préparation à l'obtention de la certification HVE avec la remise d'un diagnostic HVE comprenant les éléments administratifs demandés lors de l'audit. C'est l'occasion également d'approfondir ses connaissances sur la réglementation environnementale.

La certification HVE niveau 1 limite les risques de contrôles de 75 % et permet d'améliorer son image auprès du grand public en communiquant sur un engagement pour une agriculture respectueuse de l'environnement. D'autre part, suite à des développements spécifiques pour HVE, l'outil de traçabilité des Chambres « MesParcelles » apporte :

- une sécurisation de ses saisies par des alertes multiples;
- une centralisation des documents à remettre à l'auditeur (Cartographie éléments de biodiversité, IFT, BGA, registre phytosanitaire, PPF...)
- la sérénité avec une assistance locale et réactive pour des conseils techniques et réglementaires.

Jules MARTIN, Certification
Tél : 06 81 61 47 80



Zones Non Traitées Le pragmatisme d'une charte

Un arrêté et un décret du 27 décembre 2019 sont venus renforcer la protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation.

Désormais (application au 01/01/2020 sauf pour les cultures d'hiver actuellement en terre : application du 01/07/2020), une distance minimale non traitée de **10 m pour les cultures hautes** (viticulture, arboriculture) et **5 m pour les cultures basses** (grandes cultures) est à respecter vis à vis des zones habitées.

Ces **distances peuvent être abaissées à 3 m** pour les cultures basses et la viticulture **et 5 m** pour l'arboriculture si une charte départementale est approuvée par le Préfet après consultation publique. Une telle charte doit intégrer des modalités d'information des riverains, des mesures permettant de garantir la sécurité des personnes en diminuant les distances de sécurité et des modalités de dialogue et conciliation entre secteur agricole et populations.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a décidé un travail immédiat sur cette charte afin de sauvegarder les intérêts agricoles tout en garantissant la sécurité des populations des zones habitées.

Édith FOUCHER, Environnement

Tel : 03 86 94 22 08

AGENDA

Journée Cédants-repreneurs : 4 février 2020

Réunions transmission : Mai-juin et novembre 2020

Conférence BIO : 7 février 2020

Tech'n Bio Élevage : 9 et 10 septembre 2020 (70)

Salon de l'agriculture : 22 février au 1^{er} mars 2020



Le nouveau rendez-vous de tous les acteurs de la filière **VITI-VINICOLE**



L'AGRICULTURE CHANGE ET VOUS CHANGEZ AVEC ELLE !

CONSEIL, FORMATION, SERVICES, SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Guide installation



Grandes cultures



Agriculture Bio



Viticulture



Fertilisation



ISSN 1624-7272 - Édité par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, 14 bis rue Guynemer CS 50289 89005 AUXERRE Cedex

Tél : 03 86 94 22 22 - www.yonne.chambagri.fr - l.lebreton@yonne.chambagri.fr

Directeur de la Publication : Arnaud DELESTRE - Conception : Laëtitia LE BRETON GROLIER

www.yonne.chambagri.fr

